

Association



Le site naturel de Repainville

**Compte-rendu de la réunion publique du 19 juin 2002
"Inventaire de Repainville"**

et propositions pour un projet global sur le site

5 Octobre 2002

Ce document n'a pas été modifié depuis sa publication. Les idées et propositions émises ont pu évoluer depuis.

Compte rendu de la réunion publique du mercredi 19 juin 2002 "Inventaire de Repainville"

L'association Côte Sainte-Catherine a toujours porté une attention particulière au site de Repainville car, comme nous le verrons, cet espace est un maillon important entre les coteaux qui l'entourent.

Loin du tumulte qui suivit les projets récents, l'association a organisé à la Maison du Quartier Mont-Gargan cette réunion publique "Inventaire de Repainville" afin de faire le point sur les approches des différents "partenaires" motivés par la préservation du site et proposer des idées pour le devenir de cet espace naturel.

Intervenants (par ordre d'intervention) :

- Catherine DUPRAY,
- Paul N'DIAYE, président de l'Association des jardiniers de Repainville,
- Frédéric MALVAUD, correspondant régional de la LPO,
- Jérôme CHAIB, directeur de l'AREHN,
- Jean-Paul THOREZ, directeur adjoint de l'AREHN,
- Patrick DARDENNE, président de l'association Côte Sainte-Catherine et animateur de la soirée.

Après chaque intervention le débat a été ouvert avec le public composé de 17 personnes, dont :

- Jean-Pierre GIROD, Conseiller régional,
- Bertrand BELLANGER, Conseiller général,
- Gérard CHABERT, Conseiller municipal Majorité
- Mr CHEVALIER, Service des Espaces Verts de Rouen,
- plusieurs membres de l'association Côte Sainte-Catherine,
- des Conseillers de quartiers,
- des jardiniers, des sympathisants...

Intervention de Catherine DUPRAY

En guise d'introduction, C. Dupray nous présente le site, sa localisation, son histoire, sa situation foncière, évoque l'enquête publique de 1999 et la mobilisation pour sauvegarder le site :

Situés dans la vallée de l'Aubette / Robec, au pied des coteaux de Repainville, la zone concernée reste d'une part un espace naturel, d'autre part un lieu dédié au maraîchage et aux jardins, bien que l'environnement ait été fortement modifié par de grands aménagements (rocade, voies rapides, ZAC...).

Cette zone est constituée de :

- deux zones maraîchères,
- une zone de jardins familiaux,
- une friche humide, dont le talus, longeant la voie de chemin de fer Rouen-Amiens, abrite trois sources alimentant une cressonnière,
- plusieurs entreprises : l'Eléphant Bleu, la station Elf, une casse-auto, un groupement de petites activités économiques et Castorama.

L'ensemble couvre 9 hectares environ. Une bonne partie des terrains appartient maintenant à la Ville ou à l'EPBS, sauf une propriété privée et la casse-auto. La ville a acheté le terrain au prix du mètre carré à bâtir, soit onze millions de francs. La municipalité comptait retomber sur ses investissements.

Les projets passés :

Une gare TGV a été envisagée, mais le projet n'a pas abouti.

Il a ensuite été envisagé une transformation des zones maraîchères en ZAC. Il y a eu petit à petit des rachats. Puis est venue la volonté de Castorama de se délocaliser sur cette zone, dans un bâtiment plus grand.

Il a fallu tenir compte de la "**loi sur l'eau**" et de la "**loi sur les surfaces commerciales**".

Trois enquêtes publiques ont eu lieu, avec avis favorable des Commissaires-enquêteurs.

Parallèlement, les habitants du quartier se sont mobilisés ; il y a eu des interventions au Conseil Municipal ; une journée de fête et de découverte sur place avec un feu de la Saint-Jean. Une pétition a obtenu 3.000 signatures. Un stand a été monté au Salon de la nature, au parc-Expo de Rouen.

Finalement, en 2000, à la demande du maire de Rouen, Castorama a retiré son projet immobilier. De toute façon, **l'Etat n'aurait pas donné son accord à cause de la loi sur l'eau**. Le projet aurait perturbé les ruissellements et les écoulements. Au final, le Préfet aurait donné un avis défavorable.

Quels étaient les motivations des opposants à la ZAC ?

- préserver les jardins et les espaces de maraîchage,
- préserver un espace naturel écologique,
- préserver cette zone humide, faisant fonction d'éponge.

Pour en faire quoi ?

- **Trouver un pendant à la promenade du Robec et de l'Aubette**, dans l'axe de ces deux rivières, avec deux atouts : la proximité de la côte sainte-Catherine et la présence, sur la route de Lyons, d'une piste cyclable, avec vue sur la cathédrale de Rouen et la tour de Carville, à Darnetal.
- **Un lieu d'apprentissage pour les écoles**, endroit d'initiation à l'environnement et à la découverte de la flore et de la faune.
- **Un lieu d'apprentissage du jardinage** pour tous.
- Différentes auditions ont eu lieu (à la demande du maire) pour envisager d'autres projets qu'une ZAC.

Points importants :

En ce qui concerne les financements, les fonds publics peuvent monter jusqu'à 100 %. Cette zone est comprise dans l'espace FEDER, ce qui veut dire que l'on peut obtenir beaucoup de fonds européens (jusqu'à 50%), mais dans un espace-temps déterminé, sinon ils seront perdus définitivement.

Actuellement le site est classé au POS en Zone NA = urbanisation future.

Intervention de Paul N'DIAYE président des jardiniers de Repainville

Les jardiniers ont un rôle social très important en France et sont demandeurs de terrains. Les 80 jardiniers de Repainville se sont mobilisés avec l'aide de Catherine Dupray et des écologistes, en constituant une association.

Avantages du terrain de Repainville :

- très bonne terre, très fertile,
- plein d'eau et de bonne qualité,
- environnement agréable,
- des ruisseaux, des sources, des cressonnières...

Si l'on bouche le fond humide de cette partie de vallée, où vont circuler les eaux sortant de la côte sainte-Catherine ? Une étude a montré que le sol, constitué de matériaux mous, n'est pas stable. Une lourde dalle de béton appuierait sur ce sol, avec des risques divers. Des travaux de type Castorama bouleverseraient tout l'écosystème.

Les rapports ont finis par être bons avec l'ancienne municipalité, une convention a même été rédigée. Le projet de fermeture d'une partie des jardins le long de la route de Lyons permettra une meilleure protection contre le vol.

Dans les jardins, on note la présence de canards, d'insectes, dont les doryphores, qui aiment un peu trop au goût des jardiniers les feuilles de pommes de terre (JP Thorez : le Chabot, poisson à grosse tête et à large bouche, mesurant quelques centimètres de long, résidant dans ces eaux, prouve que celle-ci est très pure).

Il y a aussi les chardons, peu aimés des jardiniers, ainsi que du chiendent...

Les projets des jardiniers :

- Lutter contre l'envahissement des chardons, il faut trouver une solution.
- A la suite d'échanges avec le maire : des cabanons sont prévus, une étude de l'achat d'une parcelle pour étendre les jardins aussi.
- Il y a beaucoup de vols. Il y a une demande de jardins, mais les candidats hésitent néanmoins à cause de ce problème.
- Concernant la qualité de l'eau, avant, une analyse de l'eau était faite tous les deux mois. D'ailleurs, des jardiniers boivent de cette eau.
- pour les jardins pédagogiques il faut penser au problème de circulation avec un groupe d'enfants et aménager des chemins d'accès.

Intervention de Frédéric MALVAUD Ligue de Protection des Oiseaux

Dix pour cent de la surface de la Haute-Normandie est bétonnée alors que la moyenne nationale est de 6,5 %. La conséquence est que la faune se dégrade, les espèces sont en déclin. En 1890, 40 % de la faune haut-normande était protégée. Maintenant, signe d'une dégradation, c'est 52 % qui est menacée.

Sur les jardins de Repainville, on constate une biodiversité intéressante pour un milieu urbain. Nous l'avons montré dans une étude (F.Malvaud, Michel Demares) il y a quelques années. Ce site est symbolique : on y trouve en milieu urbain un paysage en mosaïque. Ce n'est pas un "grand site" mais un site intéressant.

Le défrichement (s'il faut construire) fera que l'on verra toujours l'existence des espèces en ces lieux, mais elles seront devenues marginalisées, car leur espace de vie aura été amputé. De plus, l'écosystème local sera isolé, sans contact avec d'autres systèmes voisins.

Ce qui est paradoxal, c'est qu'en modifiant le paysage, l'homme crée une autre mosaïque. Il peut donc créer d'autres biodiversités. Il n'y a pas d'opposition entre l'activité humaine et la protection des espèces. En Roumanie, un habitant sur deux est agriculteur. En Espagne, beaucoup d'habitants travaillent dans les champs. Cela n'empêche pas ces espaces d'avoir une faune abondante. Les activités humaines ne sont pas obligatoirement contradictoires avec la qualité de l'environnement.

Pour s'étendre la ville a besoin de nouveaux espaces proches à aménager. Elle a donc besoin de "consommer" la nature, mais cela se fait parfois de façon excessive et violente. La méconnaissance de la nature est une perte de connaissances, utiles, souvent essentielles pour l'homme.

Il faut aussi "renaturer" les campagnes pour revenir à plus d'authenticité. L'agriculture est devenue trop excessive et les forêts trop "organisées". Il faut reconquérir les espaces naturels en ville en retransformant parfois les friches industrielles non utilisées.

Préserver une zone naturelle ne veut pas dire l'interdire au public, car ce dernier apprendra à mieux la connaître, donc à la respecter. Le tourisme à la campagne rapporte plus maintenant que l'activité agricole.

Quel équilibre à trouver ? Un milieu que l'on trouve ordinaire peut être un lieu de repos pour la faune migratrice, d'où son importance. En Allemagne, la campagne est à la ville. En France, on encourage les gens de la ville à aller à la campagne. D'où des problèmes de transports ou de circulation automobile.

La présence de la nature, sa conservation, sont donc un enjeu aussi en milieu urbain.

Intervention de Jérôme CHAIB directeur de l' AREHN

La naturalité du site de Repainville sera un argument loin d'emporter l'adhésion. Si on cite une herbe intéressante, d'autres y verront une vulgaire herbe folle. Il faut donc tirer de sa marginalité le site de Repainville.

Il y avait là, au Moyen-Age, une zone de maraîchage. Il faut donc s'appuyer sur l'intérêt patrimonial, culturel et historique (c'étaient les jardins des ouvriers d'usines proches). Si Amiens, capitale de la Picardie, a fait quelque chose de connu et réputé, Rouen, capitale de la Normandie, n'en serait pas capable ?...

Il faut donc un projet fort, lisible, valorisant pour celui qui le porte. La grande mode est le **parc à thème**. Sur le jardinage et le maraîchage, Repainville serait excellent, sans perdre son âme.

Des cabanons diversifiés :

Les cabanons standardisés n'originalisent pas une zone de jardins, l'esthétisme visuel est trop cadré, voire aseptisé. Ce qui pourrait se faire, c'est une dotation de matériaux "autorisés" à chaque jardinier, avec un cahier des charges à respecter. Ensuite, chaque jardinier deviendrait constructeur de son propre cabanon, le personnalisant et apportant

ainsi à l'ensemble des jardins une diversité architecturale. N'oublions pas que l'on porte toujours un regard attendri et émerveillé devant les rustiques cabanons, photographiés pour la postérité par Doineau !... (remarque : ne prévoir que 5 à 6 modèles différents pour que cela reste harmonieux ?).

Les jardins de Repainville pourrait être un **conservatoire des légumes oubliés**. On y montrerait la production de beaux légumes, de plantes domestiquées ou sauvages.

Un magasin de jardinage (hallette, marché de produits naturels, etc.), **un lieu de stage**, et un **espace pédagogique**... On peut envisager la construction d'un lieu fixe, où les jardiniers se rencontreraient et accueilleraient le public. Il pourrait y avoir **une case commerciale** spécifique, où les utilisateurs des jardins de la région trouveraient l'outillage et les produits nécessaires à leur activité et où ils pourraient vendre leur production de qualité. Elle serait aussi un lieu de stage pour les apprentis jardiniers, qu'ils soient scolaires ou autres.

Il ne faut pas alourdir les services des espaces verts, mais trouver un équilibre de gestion raisonnable avec eux. Mettre en connexion zone verte et zone urbaine, créer une zone de rencontre, voir si un paysagiste peut créer le lieu sans le dénaturer...

Intervention de Jean-Paul THOREZ directeur adjoint de l' AREHN

Ce secteur est un endroit magique, à portée de vélos ou de chaussures. Repainville est un petit marais urbain. Il existe des expériences de marais urbains réaménagés, dans le cadre d'un projet de ville, par exemple Rennes, Faches-Thumesnil, Strasbourg, Chateauroux ou Bourges. L'aménagement de jardins et la préservation d'un site "naturel" urbain ne sont pas antagoniques.

C'est en périphérie des villes que se situent les meilleures terres agricoles, celles qui nécessitent a priori le moins d'engrais, et c'est pourtant elles qu'on n'hésite pas à sacrifier à l'urbanisation. C'est le cas de Repainville, où les sols ont été enrichis de longue date et sont par nature adaptés au maraîchage. Pourquoi un maraîcher ne reprendrait-il pas un terrain pour cultiver bio et assurer des démonstrations au public ?

Double objectif : **production bio et insertion**.

Le concept des "Jardins de COCAGNE" a été inventé dès le début des années 1980 en Suisse. En France, le premier Jardin de Cocagne a démarré en 1991, à Chalezeule, à la périphérie de Besançon. Fin 1996, il y avait vingt jardins ; fin 2000, il y en avait soixante. En juillet 1999, ces jardins se sont constitués en réseau avec un site Internet : <http://jardinsdecocagne.online.fr>

Une surface est exploitée en culture maraîchère par des personnes en insertion, sous la conduite d'un encadrant technique. La production s'écoule auprès de clients adhérents à l'association qui chaque semaine ont droit à un panier garni de légumes.

Certains Jardins de Cocagne produisent beaucoup et disposent de congélateurs, permettant de répartir la vente tout au long de l'année. Les bons groupements ont jusqu'à trois cent adhérents. Un cahier des charges régit le travail, notamment les exigences de culture bio. Le réseau assure la formation des jardiniers. On observe des échanges stimulants entre les clients et les jardiniers.

La charte des Jardins de Cocagne comporte quatre principes :

- insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté,
- production de légumes cultivés en agriculture biologique,

- distribution de ces légumes auprès d'un réseau d'adhérents,
- collaboration avec le secteur professionnel.

Il y a un Jardin de Cocagne à Val de Reuil. Ses membres sont venus sur le site de Repainville, lors de la journée porte ouverte, suivie du feu de la Saint-Jean. D'autres formules plus ou moins proches existent, associant production bio et insertion.

Les partenaires possibles des Jardins de Cocagne :

- Communauté Européenne : Fond Social Européen
- Etat : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
 - Direction de l'Agriculture
 - Direction du Travail
 - DASS
- Conseils régionaux
- Conseils généraux
- Municipalités
- Communautés de communes
- Fondation de France
- MACIF
- Fondation Caisse d'Epargne
- FAPE (Fondation Agir Pour l'Emploi)
- Union des Mutuelles.

Intervention de Patrick DARDENNE président de Côte Sainte-Catherine

Repainville est, pour nous riverains, un site majeur pour au moins trois bonnes raisons :

- un espace naturel, qui assure le lien entre les autres espaces naturels qui l'entourent : les coteaux de la Grand-Mare, le Bois du Roule, le Bois Banière, la Côte Sainte-Catherine. La flore et la faune de ces sites ont besoin de communiquer pour ne pas s'étioler et disparaître. La perte même partielle de la diversité de Repainville aurait des conséquences importantes sur les collines avoisinantes que nous protégeons maintenant.
- un espace social, tant pour les jardiniers (c'est bien là l'origine des Jardins Ouvriers devenus Jardins Familiaux) que pour tous les publics potentiels qui ont été évoqués ce soir (scolaires, formations, publics en insertion, consommateurs...). N'oublions pas tous les rouennais, dont les riverains et plus particulièrement les jeunes, pour qui la proximité de lieux naturels permet de s'exprimer physiquement. Tout ceci participe à l'impression de sécurité dans les quartiers.
Pouvoir côtoyer au quotidien "la nature" en ville est un luxe rare avec des conséquences heureuses aussi sur la santé.
- un espace culturel : de promenades, pour les loisirs... pour découvrir une exposition ou des cultures, pour se former, pour échanger... la demande est forte. Il s'agit aussi d'une entrée de ville valorisante pour toute l'agglomération.

La lutte menée pour la sauvegarde de Repainville est un combat majeur pour lequel nous resterons mobilisés. On ne peut détruire d'un côté ce que nous défendons ailleurs.

Remarques apportées lors de la discussion qui a suivi les interventions

Les jardins de Repainville peuvent être le départ de randonnées vers la côte sainte-Catherine et vers le Bois-du-Roule. C'est une zone relais entre ces deux sites.

La côte sainte-Catherine est aussi concernée par les jardins de Repainville, car des interactions existent entre ces lieux. Chaque site naturel n'est pas un vase clos, mais influence de manière positive ou négative les sites voisins, ces divers lieux formant un tout, comme cela est démontré dans la plaquette publiée en avril 2002 par l'AREHN, " Ecosystèmes et biodiversité ", notamment aux pages 12 et 13.

L'argent ne peut être un argument pour ne rien faire sur cette zone.

Le contrat de plan Etat-Région peut apporter des moyens financiers. Quant à la Communauté européenne, des fonds importants en réserve existent, à la condition qu'on les demande pour des projets précis établis.

Malheureusement, ces fonds sont très peu consommés actuellement. Ils doivent être dépensés en 2003 et ils seront définitivement perdus en 2006.

Dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui va se mettre en place, on doit dire ce que l'on souhaite faire de ces zones.

Il serait souhaitable de nouer rapidement des contacts avec :

- les Jardins de Cocagne
- le maire de Rouen
- tout autre éventuel partenaire.

Il faut aussi traiter le cas de Repainville en tenant compte de l'amont et de l'aval (Aubette et Martainville).

Octobre 2002

Les terrains occupés par les jardiniers semblent maintenant sauvés de toute destruction. Mais leurs surfaces ne représentent que le quart environ de l'ensemble de la zone naturelle de Repainville. C'est donc des trois quarts restant qu'il convient de s'occuper maintenant.

Réflexions guidant notre démarche :

- Pérenniser la vocation maraîchère du site : affirmer le caractère exceptionnel de la nouvelle zone créée, la qualité des productions biologiques, l'aspect social et culturel. Pourquoi pas la création d'un parc à thème autour du maraîchage comme le propose l'AREHN ?
- Défendre l'aspect naturel et écologique du site, et plus particulièrement les qualités de cette zone humide. Observer dans le temps et réagir rapidement pour adapter les décisions prises en fonction d'éléments nouveaux.
- Interdire les constructions lourdes et bouleversements importants. Le site n'a de valeur que s'il conserve son caractère naturel. La nécessité de pouvoir revenir en arrière et de s'adapter passe par cette interdiction. Ne pas installer d'entreprise ni de logement en dehors du strict nécessaire pour les objectifs d'occupations recherchées. Les zones déjà construites (ou l'ayant été) peuvent suffire à couvrir les demandes de locaux. Il s'agit d'un point fondamental sans lequel Repainville ne sera plus Repainville.
- Ne pas créer de rupture entre Repainville et les zones naturelles qui l'entourent, l'écosystème en a besoin.
- Développer l'aspect social et culturel en veillant à respecter le site : favoriser les promenades, les formations...

Des projets :

- Conservation (et pourquoi pas extension ?) des parcelles de jardins familiaux.
- Inciter à la reprise d'activités maraîchères. Les menaces d'expulsions ont fait fuir les entreprises. D'autres peuvent revenir si on les encourage.
- Développer des activités de réinsertion. Les Jardins de Cocagne sont un exemple de ce qui peut être fait. Il y en a d'autres, tous peuvent être consultés pour nous aider.
- Créer un lieu d'échange, d'information et de formation. Avec une "université" pour les jardiniers et maraîchers (pour se former à la culture biologique, échanger ses connaissances ou graines...), des expositions et panneaux d'informations pour le public, des animations pour les établissements socio-éducatifs et scolaires...
- Aménager une surface de vente (légumes, amendements, produits de traitement, graines, conseils...) avec une construction légère (en bois ?), facilement démontable. Cet espace pourrait être à disposition des entreprises et associations maraîchères, mais aussi à un distributeur de produits de jardinage biologiques.
- Laisser quelques zones en espace naturel non aménagé (mares, taillis, coteaux...). Cela ne signifie pas qu'il ne faut rien faire sur ces espaces, mais que leur gestion est différente (flore, faune, gestion paysagère, information du public...).

- Occuper les habitations actuelles (ou les remplacer), pour surveiller le terrain et le sécuriser.
- Développer des parcours pédestres, des parcours sportifs, la liaison avec la piste cyclable, les accès vers la rue des Petites Eaux du Robec et la Côte Sainte-Catherine.
- Aménager quelques zones d'accueil du public avec des parcours guidés, des panneaux d'information, des bacs, des poubelles ...

Méthodologie :

- Nécessité d'avoir un projet global avant toute forme d'aménagement. Eviter ce qui vient d'être fait à propos des clôtures (mais elles étaient nécessaires).
- Prendre en compte à niveau égal les aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques car les uns ne peuvent vivre sans les autres (avec quel comité de pilotage ?).
- Commander un inventaire exhaustif sur la flore et la faune, complémentaire aux études déjà réalisées, avant toute démarche.
- Sécuriser le site avec quelques occupants "légitimes" le plus rapidement possible.